



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 1

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur LASAK de son poste de Conseiller Municipal et son remplacement par Monsieur Francis NOREL, il convient de procéder au remplacement de Monsieur LASAK aux postes suivants :

- Délégué au Syndicat Intercommunal des Zones Industrielles de Noeux, Beuvry, Labourse et Sailly Labourse ;
- Délégué titulaire au SIVOM de la Gohelle ;
- Délégué titulaire à la Communauté de Communes de Noeux et Environs ;
- Délégué titulaire au SIVOM du Béthunois,

Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement de Monsieur LASAK au sein de ces délégations, par vote au scrutin secret, conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le remplacement de Monsieur LASAK au Syndicat Intercommunal des Zones Industrielles, Monsieur Edouard NAGLIK fait acte de candidature. Suite au vote au scrutin secret, et dès le premier tour, le Conseil Municipal élit Monsieur Edouard NAGLIK, avec 28 suffrages exprimés, en qualité de Délégué au Syndicat Intercommunal des Zones Industrielles de Noeux, Beuvry, Labourse et Sailly Labourse.

Puis, pour le remplacement de Monsieur LASAK au SIVOM de la Gohelle, Monsieur André HOBERG fait acte de candidature. Suite au vote au scrutin secret, et dès le premier tour, le Conseil Municipal élit Monsieur André HOBERG en qualité de Délégué titulaire au SIVOM de la Gohelle, avec 28 suffrages exprimés.

Pour le remplacement de Monsieur LASAK à la Communauté de Communes de Noeux et Environs, Monsieur Francis NOREL fait acte de candidature. Suite au vote au scrutin secret, et dès le premier tour, le Conseil Municipal élit Monsieur Francis NOREL en qualité de Délégué titulaire à la Communauté de Communes de Noeux et Environs, avec 28 suffrages exprimés.

Pour le remplacement de Monsieur LASAK au SIVOM du Béthunois, Monsieur Francis NOREL fait acte de candidature. Suite au vote au scrutin secret, et dès le premier tour, le Conseil Municipal élit Monsieur Francis NOREL en qualité de Délégué titulaire au SIVOM du Béthunois, avec 28 suffrage exprimés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Remplacement de
Monsieur LASAK dans
les établissements publics
de coopération
intercommunale.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 1/2

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1 du Conseil Municipal du 20 Décembre 2010, par laquelle l'Assemblée a élu Monsieur André HOBORG en qualité de Délégué titulaire au SIVOM de la Gohelle. Il convient de le remplacer au poste de suppléant de ce syndicat.

Monsieur Francis NOREL fait acte de candidature. Suite au vote au scrutin secret, et dès le premier tour, Monsieur Francis NOREL est élu en qualité de Délégué suppléant au SIVOM de la Gohelle, avec 28 suffrages exprimés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Remplacement de
Monsieur HOBORG
en qualité de Délégué
suppléant au SIVOM
de la Gohelle.**

**Délibération affichée
Le
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 2



L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme.

- Vu la délibération en date du 26 octobre 2005 prescrivant le plan local d'urbanisme et organisant les modalités de la concertation ;
- Considérant qu'un débat a eu lieu le 1er avril 2010 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
- Vu la phase de concertation menée en mairie du 30 mars 2009 au 10 décembre 2010 ;
- Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Monsieur le Maire propose au Conseil,

D'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Noeux-les-Mines tel qu'il est annexé à la présente ;

Il expose le bilan de la concertation qui s'est déroulée de la manière suivante :
Affichage en Mairie des délibérations et du projet d'aménagement et de développement durable du 30 mars 2009 au 10 décembre 2010, installation d'une urne destinée à recueillir les réponses au questionnaire, de février 2010 à décembre 2010. Dans le bulletin municipal, annonce de la révision en cours en février 2010, questionnaire distribué à la population en février 2010, questionnaire mis à disposition en mairie de février 2010 à décembre 2010, et invitation du public à consigner ses idées, suggestions ou opinions sur un registre en Mairie, de février 2010 à décembre 2010.

OBJET :

**Arrêt du projet de
Plan Local d'Urbanisme.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Le registre et le questionnaire n'ayant pas produit de réponses directement utiles à la révision du PLU et de ses enjeux, les remarques exprimées ont été prises en compte.

Monsieur le Maire précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Noeux-les-Mines tel qu'il est annexé à la présente ;

Prend acte du bilan de la concertation qui s'est déroulée de la manière suivante :
Affichage en Mairie des délibérations et du projet d'aménagement et de développement durable du 30 mars 2009 au 10 décembre 2010, installation d'une urne destinée à recueillir les réponses au questionnaire, de février 2010 à décembre 2010. Dans le bulletin municipal, annonce de la révision en cours en février 2010, questionnaire distribué à la population en février 2010, questionnaire mis à disposition en Mairie, de février 2010 à décembre 2010, et invitation du public à consigner ses idées, suggestions ou opinions sur un registre en Mairie, de février 2010 à décembre 2010.

Décide que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 3/1

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

OBJET :

**Virements de crédits :
Budget Ville.**

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

*** SECTION d'INVESTISSEMENT :**

- Fonction 01 article 1676 : dette envers locataires-acquéreurs :	- 19 500
- Fonction 01 article 20415 : groupement des collectivités :	+ 19 500
- Fonction 020 article 21318 : autres bâtiments publics :	- 5 000
- Fonction 412 article 21318 : autres bâtiments publics :	+ 5 000
- Fonction 020 article 2313 opération 9120 :	+ 84 000
. Maîtrise d'Oeuvre	
. Travaux d'aménagement d'un camping	
- Fonction 020 article 2111 : terrains nus	- 50 000
- Fonction 020 article 2182 opération 9055 : achat véhicule :	- 54 000
- Fonction 020 article 2138 : autres constructions :	+ 3 300
- Fonction 211 article 2138 : autres constructions :	+ 12 000
- Fonction 816 article 21538 opération 9013 :	+ 2 000
. Renforcement réseau incendie	
- Fonction 020 article 2183 : matériel bureau et informatique :	+ 7 600
- Fonction 212 article 2183 : matériel bureau et informatique :	+ 2 500
- Fonction 64 article 2183 : matériel bureau et informatique :	+ 1 800
- Fonction 020 article 21568 : autre matériel incendie et défense civile :	+ 14 300
- Fonction 816 article 21568 opération 9013 :	- 14 300
. Autre matériel incendie et défense civile	
- Fonction 251 article 2188 : acquisition de matériel :	+ 1 600
- Fonction 020 article 2188 : acquisition de matériel :	- 5 800
- Fonction 413 article 2188 : acquisition de matériel :	+ 4 200
- Fonction 822 article 2188 : acquisition de matériel :	- 6 500
- Fonction 64 article 2188 : acquisition de matériel :	+ 6 500
- Fonction 413 article 2313 : construction :	+ 20 400
- Fonction 33 article 2313 : construction :	+ 5 000
- Fonction 324 article 2313 : construction :	+ 300
- Fonction 020 article 2313 opération 9107 : construction	+ 39 000
- Fonction 822 article 2313 opération 9111 : construction	+ 20 000
- Fonction 020 article 2315 :	
. Installations, matériel et outillage technique	+ 750
- Fonction 822 article 2315 opération 9051	
. Installations, matériel et outillage technique	+ 33 000

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

- Fonction 822 article 2315 opération 9059 . Installations, matériel et outillage technique	+ 1 500
- Fonction 822 article 2313 opération 9118 . Installations, matériel et outillage technique	- 50 000
- Fonction 020 article 2313 opération 9108 . Installations, matériel et outillage technique	- 79 150

*** SECTION de FONCTIONNEMENT :**

- Fonction 020 article 61522 : entretien réparations :	- 26 000
- Fonction 211 article 61522 : entretien réparations :	- 9 000
- Fonction 212 article 61522 : entretien réparations :	- 8 000
- Fonction 311 article 61522 : entretien réparations :	- 5 000
- Fonction 412 article 61522 : entretien réparations :	- 2 000
- Fonction 020 article 64111 : rémunération :	- 86 100
- Fonction 020 article 63512 : taxes foncières :	- 12 500
- Fonction 020 article 60631 : entretien :	- 43 000
- Fonction 822 article 60631 : entretien :	- 7 000
- Fonction 026 article 60631 : entretien :	- 2 000
- Fonction 212 article 60631 : entretien :	- 2 000
- Fonction 411 article 60631 : entretien :	- 2 000
- Fonction 412 article 60631 : entretien :	- 2 000
- Fonction 823 article 60631 : entretien :	- 2 000
- Fonction 33 article 60631 : entretien :	- 1 000
- Fonction 212 article 60623 : alimentation :	+ 10 000
- Fonction 814 article 6068 : autres fonctions :	+ 80 000
- Fonction 020 article 61551 : entretien matériel :	+ 10 000
- Fonction 020 article 616 : prime assurance :	+ 4 000
- Fonction 020 article 6182 : document général :	+ 8 000
- Fonction 020 article 6225 : indemnité au comptable :	+ 2 000
- Fonction 024 article 6232 : fêtes, cérémonies :	+ 60 000
- Fonction 255 article 6251 : voyages et déplacements :	+ 2 000
- Fonction 020 article 627 : service bancaire :	+ 1 000
- Fonction 020 article 6256 : missions :	+ 100
- Fonction 020 article 6241 : transport de biens :	+ 1 000
- Fonction 020 article 6218 : autres personnes extérieures :	+ 3 000
- Fonction 020 article 64118 : autres indemnités :	+ 27 000
- Fonction 020 article 64131 : rémunération principale :	+ 400
- Fonction 020, article 6475 : charges médecine du travail, pharmacie :	+ 1 100

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Adopte les virements de crédits susmentionnés, affectant le budget Ville 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 3/2

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

1641: emprunt en euros :	- 140, 00
2033: frais d'insertion :	+ 140, 00

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Adopte les virements de crédits susmentionnés, affectant le budget Service des Eaux 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :
Virement de crédits :
Service des Eaux.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 3/3

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

Article 21318 fonction 414: autres bâtiments publics :	- 500
Article 2033 fonction 01: frais d'insertion :	+ 500

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Adopte les virements de crédits susmentionnés, affectant le budget Loisinord 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :
Virement de crédit :
Budget Loisinord.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 4

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer, sur proposition de Monsieur le Receveur Municipal, sur les diverses admissions en non valeur des produits irrécouvrables.

Il soumet à l'Assemblée, l'état des créances :

- Frais de cantine impayés : 31, 75 €,
- Frais de garderie impayés : 10, 50 €

Après avis de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide de procéder à l'admission en non valeur, des produits irrécouvrables susmentionnés.

La dépense sera inscrite à l'article 654, fonctions 251 et 64 du budget Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Admission en non valeur :
Budget Ville.**

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 5

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, il y a lieu de procéder à l'ajustement des tarifs communaux suivants, au 1er Janvier 2011, pour les salles communales, Loisinord, le Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord, la piscine, les concessions funéraires, le Cyber Centre Communal, le Centre Culturel Georges Brassens (conformément aux tableaux joints).

Il propose au Conseil Municipal, de revaloriser les tarifs communaux du montant de l'inflation, sur les douze dernier mois, soit 1,6 % , avec arrondi aux cinq centimes les plus proches, conformément aux tableaux joints.

Dans le cadre de la location de salles communales, et pour un fonctionnement plus efficace du service, Monsieur le Maire propose au Conseil, de faire évoluer le montant de la caution de 76 € à 150 € pour chacune des salles.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide de relever les tarifs communaux conformément aux tableaux joints, à compter du premier Janvier 2011, et de porter le montant de la caution, lors de la location des salles communales, à 150 € pour chacune d'elle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :
Relèvement de tarifs.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 6/1

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler le contrat de location passé avec l'Institut Médico Educatif de Noeux les Mines, pour un ensemble immobilier de 4 classes de l'Ecole Marie Curie, Allée de la Loisine.

Monsieur le Maire propose de reconduire le bail, selon les mêmes conditions, à compter du 1er Janvier 2010, pour trois ans.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 206, 85 €, révisable chaque année en fonction des variations de l'indice du coût de la construction.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à reconduire le bail de location de l'ensemble immobilier composé de quatre classes de l'Ecole Marie Curie, Allée de la Loisine, en faveur de l'Institut Médico Educatif de Noeux les Mines, aux conditions susmentionnées, et à signer les documents afférents.

Les recettes seront inscrites à l'article 752, fonction 71, du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

Contrat de location :
Institut Médico Educatif.

Délibération affichée

Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Sous-Préfecture

Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 6/2

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler le contrat de location passé avec la SARL CDS Diffusion, pour un immeuble à usage industriel, situé Rue du Marais à Noeux les Mines.

Monsieur le Maire propose de reconduire le bail selon les mêmes conditions, à compter du 1er Juin 2010, pour trois ans.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 546, 98 €, révisable chaque année en fonction des variations de l'indice du coût de la construction.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à reconduire le bail de location de l'immeuble à usage industriel, situé Rue du Marais à Noeux les Mines, en faveur de la SARL CDS Diffusion, aux conditions susmentionnées, et à signer les actes afférents.

Les recettes seront inscrites à l'article 752, fonction 90, du budget bâtiments industriels.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Contrat de location :
SARL CDS Diffusion.**

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 7

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de la Loi n° 95-127 du 8 Février 1995 modifiée, présente à l'Assemblée le rapport annuel 2009 annexé, pour la gestion déléguée des marchés publics d'approvisionnement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel d'activités sur l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement 2009.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :
Rapport annuel d'activités
sur l'exploitation des
marchés publics
d'approvisionnement
2009.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 8

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 alinéa 2, tout recrutement pour activités occasionnelles doit être entériné par une délibération du Conseil Municipal.

Considérant que les banquets et les locations de salles, pour réception, peuvent exiger l'emploi de personnels, à titre occasionnel, pour diverses manifestations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'engagement, pour l'année 2011 par recrutement direct, en tant que de besoins, des agents non titulaires à titre occasionnel pour les banquets, pour les réceptions et dans le cadre des locations de salles, de la façon suivante :

* VOEUX du MAIRE : 28 Janvier 2011

- 15 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 20 heures, rémunérés à l'indice brut 297.

* LOCATIONS de SALLES pour RECEPTION :

- 5 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour tous les week-ends de l'année 2011, rémunérés à l'indice brut 297 pour 10 heures par réception ;

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 10 heures par réception, rémunérés à l'indice brut 297 en heures de dimanche, pour les périodes suivantes :

. les 1er Janvier, 25 Avril, 1er Mai, 8 Mai, 2 Juin, 13 Juin, 14 Juillet, 15 Août, 1er Novembre, 11 Novembre et le 25 Décembre 2011.

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 5 heures par réception, rémunérés à l'indice brut 297, pour les :

. les 8, 9, 15, 16, 20, 21, 22 Janvier 2011,

. les 5, 12, 13, 27 Février 2011,

. les 5, 6, 12, 26, 27 Mars 2011,

. les 2, 9, 10, 16 Avril 2011,

. les 14, 15, 21, 22, 28 Mai 2011,

. les 4, 5, 18, 19, 25, 26 Juin 2011,

. les 9 et 10 Juillet 2011,

. les 20, 21, 27, 28 Août 2011,

. les 3, 4, 10, 11, 18, 25 Septembre 2011,

. les 2, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 31 Octobre 2011,

. les 10, 11, 12, 13, 18, 19, 26, 27 Novembre 2011,

. les 3, 4, 10, 19, 31 Décembre 2011.

.../...

OBJET :

Recrutement d'agents occasionnels année 2011 (banquets et locations de salles).

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

* BANQUET de la SAINTE BARBE : 2 Décembre 2011

- 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires rémunérés à l'indice brut 297 pour 10 heures.

* BANQUET des AINES : Rémunérés en heures de dimanche sur le nombre d'heures effectuées réellement le 25 Septembre 2011 :

. 2 cuisiniers auxiliaires indice brut 349,

. 2 aide-cuisiniers auxiliaires, indice brut 304,

. 22 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, indice brut 297,

. 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, les 23, 24, 26 et 27 Septembre 2011, indice brut 297.

* BANQUET des ANCIENS COMBATTANTS : du 8 Mai 2011

- 15 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires rémunérés à l'indice brut 297, pour 11 heures de dimanche.

L'indice brut 297 de rémunération correspond à l'indice brut actuellement en vigueur pour le 1er échelon du grade, et sera revalorisé en fonction de la parution de textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide le recrutement des agents occasionnels, pour l'année 2011, conformément aux besoins ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 61 du budget Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

- 2 Adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 8 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires de 2011

* SERVICE CROQU'ECOLE CANTINE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 13 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires, pour 2 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2011.

* SERVICE CUISINE de la CANTINE de CROQU'ECOLE :

(préparation repas + ménage après)

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour 6 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2011,

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 3 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2011.

* SERVICE GARDERIE de CROQU'ECOLE (matin et soir) :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 8 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires, pour 3 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2011.

* SERVICE CENTRE de LOISIRS de CROQU'ECOLE (mercredi et vacances scolaires) :

Rémunérés à l'indice brut 297 pour les périodes suivantes :

- 8 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires à temps complet

. du 21 Février au 4 Mars 2011,

. du 18 Avril au 29 Avril 2011,

. du 24 Octobre au 2 Novembre 2011,

. du 19 Décembre au 30 Décembre 2011,

. tous les mercredis durant les semaines scolaires de l'année 2011.

* SERVICE PISCINE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet

. du 20 Juin au 30 Juin 2011,

. du 19 Décembre au 30 Décembre 2011.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet

. les 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31 Janvier 2011,

. les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Février 2011,

. les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Mars 2011,

. les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25, 30 Avril 2011,

. les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Mai 2011,

. les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Juin 2011,

. du 1er Juillet au 31 Août 2011,

. les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26 Septembre 2011,

. les 1er, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31 Octobre 2011,

. les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Novembre 2011,

. les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26, 31 Décembre 2011.

Rémunérés à l'indice brut 306 :

- 2 éducateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaires, titulaires du BNSSA

. du 1er Juin au 30 Septembre 2011,

* SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28, 31 Janvier 2011,
 - . les 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28 Février 2011,
 - . les 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28 Mars 2011,
 - . les 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 Avril 2011,
 - . du 1er au 31 Mai 2011,
 - . les 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27 Juin 2011,
 - . les 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 Juillet 2011,
 - . du 1er au 31 Août 2011,
 - . les 2, 5, 9, 12, 16, 19, 23, 26, 30 Septembre 2011,
 - . les 3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28, 31 Octobre 2011,
 - . les 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28 Novembre 2011,
 - . les 2, 5, 9, 12, 16, 19, 23, 26, 30 Décembre 2011.

* SERVICE SALLE MENDES FRANCE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 3, 6, 7, 10, 13, 14, 17, 20, 21, 24, 27, 28, 31 Janvier 2011,
 - . les 3, 4, 7, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 25, 28 Février 2011,
 - . les 3, 4, 7, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 25, 28, 31 Mars 2011,
 - . les 1, 4, 7, 8, 11, 14, 15, 18, 21, 22, 25, 28, 29 Avril 2011,
 - . les 2, 5, 6, 9, 12, 13, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 30 Mai 2011,
 - . les 2, 3, 6, 9, 10, 13, 16, 17, 20, 23, 24, 27, 30 Juin 2011,
 - . les 1, 4, 7, 8, 11, 14, 15, 18, 21, 22, 25, 28, 29 Juillet 2011,
 - . les 1, 4, 5, 8, 11, 12, 15, 18, 19, 22, 25, 26, 29 Août 2011,
 - . les 1, 2, 5, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 22, 23, 26, 29, 30 Septembre 2011,
 - . les 3, 6, 7, 10, 13, 14, 17, 20, 21, 24, 27, 28, 31 Octobre 2011,
 - . les 3, 4, 7, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 25, 28 Novembre 2011,
 - . les 1, 2, 5, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 22, 23, 26, 29, 30 Décembre 2011.

* SERVICE CENTRE d'ACCUEIL, d'HEBERGEMENT et de LOISIRS LOISINORD:

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 29, 30 Janvier 2011,
 - . les 5, 6, et du 12 au 28 Février 2011,
 - . du 1er au 13 et les 19, 20, 26, 27 Mars 2011,
 - . les 2, 3 et du 9 au 30 Avril 2011,
 - . du 1er au 8 et les 14, 15, 21, 22, 28, 29 Mai 2011,
 - . les 2, 4, 5, 11, 12, 13, 18, 19, 25, 26 Juin 2011,
 - . les 2, 3, 9, 10, 14, 16, 17, 23, 24, 30, 31 Juillet 2011,
 - . les 6, 7, 13, 14, 15, 20, 21, 27, 28 Août 2011,
 - . les 3, 4, 10, 11, 17, 18, 24, 25 Septembre 2011,
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16, et du 22 au 31 Octobre 2011,
 - . les 1, 2, 5, 6, 11, 12, 13, 19, 20, 26, 27 Novembre 2011,
 - . les 3, 4, 10, 11 et du 17 au 31 Décembre 2011.

* SERVICE SALLE MAISTRE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Janvier 2011,
 - . les 1, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24 Février 2011,
 - . les 1, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31 Mars 2011,
 - . les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Avril 2011,
 - . les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26, 31 Mai 2011,
 - . les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Juin 2011,
 - . les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Juillet 2011,
 - . les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25, 30 Août 2011,
 - . les 1, 6, 8, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Septembre 2011,
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Octobre 2011,
 - . les 1, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29 Novembre 2011,
 - . les 1, 6, 8, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Décembre 2011.

* SERVICE STADE de GLISSE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 29, 30 Janvier 2011,
 - . les 5, 6 et du 12 au 28 Février 2011,
 - . du 1er au 13 et les 19, 20, 26, 27 Mars 2011,
 - . les 2, 3, et du 9 au 30 Avril 2011,
 - . du 1er au 8 et les 14, 15, 21, 22, 28 et 29 Mai 2011,
 - . les 2, 4, 5, 11, 12, 13, 18, 19, 25, 26 Juin 2011,
 - . les 2, 3, 9, 10, 14, 16, 17, 23, 24, 30, 31 Juillet 2011,
 - . les 6, 7, 13, 14, 15, 20, 21, 27, 28 Août 2011,
 - . les 3, 4, 10, 11, 17, 18, 24, 25 Septembre 2011,
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16, et du 22 au 31 Octobre 2011,
 - . les 1, 2, 5, 6, 11, 12, 13, 19, 20, 26, 27 Novembre 2011,
 - . les 3, 4, 10, 11 et du 17 au 31 Décembre 2011.

* SERVICE ECOLE de MUSIQUE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire pour 6 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires de 2011.

Les indices bruts de rémunération indiqués (297 et 306) correspondent aux indices du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et ceux-ci seront revalorisés en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide le recrutement des agents non titulaires pour l'année 2011, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020, 211, 413 et 64.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 10

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, 1er alinéa, précisant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations). Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2011, en tant que de besoins, des agents non titulaires pour pallier l'absence de titulaires (congés annuels, formations).

* SERVICE CRECHE et HALTE GARDERIE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 26 Avril au 29 Avril 2011
 - . du 21 Mars au 23 Mars 2011

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 21 Février au 25 Février 2011,
 - . le 11 Mars 2011,
 - . du 19 Avril au 22 Avril 2011,
 - . du 2 Novembre au 4 Novembre 2011

- 1 agent social de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 7 Janvier 2011 au 31 Janvier 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 14 Février au 16 Février 2011,
 - . du 28 Mars au 31 Mars 2011,
 - . le 1er Avril 2011,
 - . du 16 au 19 Mai 2011,
 - . le 5 Septembre 2011,
 - . du 25 Octobre 2011 au 28 Octobre 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 28 Février au 4 Mars 2011,
 - . du 26 Avril au 29 Avril 2011,
 - . le 31 Octobre 2011,
 - . les 2 et 3 Novembre 2011,
 - . du 26 Décembre au 31 Décembre 2011

OBJET :

Recrutement d'agents non titulaires de remplacement de congés, formations.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

- 1 agent social de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 26 Avril au 29 Avril 2011,
 - . le 6 Juin 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 21 Février au 26 Février 2011,
 - . le 22 Avril 2011,
 - . du 30 Mai au 1er Juin 2011

- 2 agents sociaux de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 17 au 21 Janvier 2011,
 - . du 24 au 28 Janvier 2011.

* SERVICE PISCINE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 21 au 25 Mars 2011 inclus
 - . du 13 Juin 2011 au 8 Juillet 2011

Rémunérés à l'indice brut 306 :

- 1 éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 17 au 30 Janvier 2011,
 - . du 14 au 20 Mars 2011,
 - . du 9 au 15 Mai 2011,
 - . du 19 au 25 Septembre 2011,
 - . du 17 au 23 Octobre 2011,
 - . du 14 au 20 Novembre 2011

- 1 éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er au 6 Février 2011,
 - . du 7 au 13 Mars 2011,
 - . du 18 au 26 Avril 2011,
 - . du 16 Mai au 12 Juin 2011,
 - . du 26 Septembre au 2 Octobre 2011,
 - . du 7 au 13 Novembre 2011.

- 1 éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 7 au 20 Février 2011,
 - . du 21 au 27 Mars 2011,
 - . du 11 au 25 Avril 2011,
 - . du 2 au 8 Mai 2011,
 - . du 3 au 16 Octobre 2011,
 - . du 24 Octobre au 6 Novembre 2011,
 - . du 5 au 16 Décembre 2011.

* SERVICE CROQUE'ECOLE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 18 Avril au 22 Avril 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 23 Février au 25 Février 2011,
 - . du 26 Avril au Vendredi 29 Avril 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 26 Avril au 29 Avril 2011,
 - . les 1er et 2 Septembre 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 22 Avril 2011,
 - . le 31 Octobre 2011,
 - . le 26 Décembre 2011,
 - . le 30 Décembre 2011

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 3 au 4 Mars 2011,
 - . du 21 au 22 Avril 2011,
 - . du 31 Octobre au 2 Novembre 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 23 Février 2011,
 - . du 1er Mars au 4 Mars 2011,
 - . le 18 Avril 2011,
 - . les 28 et 29 Avril 2011,
 - . le 2 Octobre 2011,
 - . les 26 et 31 Octobre 2011,
 - . du 21 Décembre au 23 Décembre 2011,
 - . le 30 Décembre 2011.

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 26 Avril au 29 Avril 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 21 et 22 Avril 2011,
 - . le 30 Juin 2011,
 - . les 1er et 2 Septembre 2011,
 - . du 19 Décembre au 23 Décembre 2011

- 4 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 22 Janvier au 5 Février 2011

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 28 Février au 4 Mars 2011,
 - . du 26 Avril au 29 Avril 2011,
 - . le 31 Octobre 2011,
 - . les 2 et 3 Novembre 2011

* SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 18 Avril au 23 Avril 2011,
 - . du 23 Juin au 28 Juin 2011,
 - . du 18 Juillet au 20 Août 2011.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 27, 29 et 31 Décembre 2010

* SERVICE SALLE des FETES:

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 24 Mai au 3 Juin 2011,
 - . du 30 Juillet au 5 Septembre 2011

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 27 Mai au 6 Juin 2011,
 - . du 25 Juillet au 5 Septembre 2011,
 - . du 23 Décembre au 31 Décembre 2011.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 21 Février au 27 Février 2011,
 - . du 4 Juillet au 31 Juillet 2011,
 - . du 19 Décembre au 28 Décembre 2011.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er Août au 2 Septembre 2011,
 - . du 23 Décembre au 31 Décembre 2011.

* SERVICE CENTRE d'ANIMATION et d'HEBERGEMENT LOISINORD :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 4 Janvier au 6 Janvier 2011,
 - . du 1er Juillet au 31 Juillet 2011,

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er Août au 31 Août 2011

* SERVICE ADMINISTRATIF :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 2 adjoints administratifs de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 21 Février au 4 Mars 2011,
 - . du 18 Avril au 29 Avril 2011,
 - . du 4 Juillet au 31 Août 2011,
 - . du 24 Octobre au 4 Novembre 2011,
 - . du 19 Décembre au 30 Décembre 2011.

* SERVICE ECOLE SUZANNE BLIN :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 21 Février au 4 Mars 2011,
 - . du 18 Avril au 29 Avril 2011,
 - . du 24 Octobre au 2 Novembre 2011,
 - . du 19 Décembre au 30 Décembre 2011.

* SERVICE ECOLE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet durant 5 jours pendant l'année 2011, les dates seront définies par le CNFPT ultérieurement.

* SERVICE ECOLE Jean MOULIN :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire pour 4 h30 par jour les 27, 28, 30 et 31 Décembre 2010.

Les indices bruts de rémunération indiqués (297 et 306) correspondent aux indices du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et ceux-ci seront revalorisés en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide le recrutement pour l'année 2011, en tant que de besoins, d'agents non titulaires de remplacement pour congés annuels et formations, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020, 211, 413 et 64.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 11

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 13 du 23 Juin 2009, relative au tableau des effectifs.

Suite aux décrets n° 2010-1357 du 9 Novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs (joint en annexe) à compter du 1er Décembre 2010.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide la modification du tableau des effectifs, conformément au document joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Tableau des effectifs :
Reclassement des
contrôleurs de travaux
et des techniciens dans le
nouveau cadre d'emploi
des techniciens.**

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 12



L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
**Modification du temps
de travail.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'ouverture du service Croqu'Ecole dans l'extension du Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord, entraînant un nettoyage de la cantine plus important et une augmentation du temps de préparation des activités et de l'amplitude horaire, il y a lieu de modifier le temps de travail du personnel affecté à ce service.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Actuellement :

- Monsieur Mathieu AUBRUN : 70, 69 % soit 24, 74 heures hebdo,
- Madame Brigitte COURBOT : 50, 76 % soit 17, 77 heures hebdo,
- Madame Stéphanie NEUTS : 31, 28 % soit 10, 95 heures hebdo,
- Madame Virginie PORQUET : 64, 69 % soit 22, 64 heures hebdo,
- Madame Christine RUFIN : 66, 75 % soit 23, 36 heures hebdo,
- Madame Béatrice VACHE : 99, 36 % soit 34, 78 heures hebdo

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail de Monsieur Mathieu AUBRUN et de Mesdames Christine COURBOT, Stéphanie NEUTS, Virginie PORQUET, Christine RUFIN et Béatrice VACHE, à compter du 1er Janvier 2011, de la façon suivante :

- Monsieur Mathieu AUBRUN : 81, 64 % soit 28, 57 heures hebdo,
- Madame Brigitte COURBOT : 100 % soit 35 heures hebdo,
- Madame Stéphanie NEUTS : 42, 94 % soit 15, 03 heures hebdo,
- Madame Virginie PORQUET : 67, 49 % soit 23, 62 heures hebdo,
- Madame Christine RUFIN : 80 % soit 28 heures hebdo,
- Madame Béatrice VACHE : 100 % soit 35 heures hebdo

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Les agents concernés par la présente délibération ne pourront plus effectuer d'heures supplémentaires, au-delà du pourcentage retenu. Tout dépassement d'horaire fera l'objet d'embauche nouvelle à prévoir dans ce tableau.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide la modification du temps de travail de Monsieur AUBRUN et de Mesdames COURBOT, NEUTS, PORQUET, RUFIN et VACHE, à compter du 1er Janvier 2011, conformément aux modalités susmentionnées.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64111 fonction 64

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 13

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa réunion du 28 Novembre 2007, la Ville a passé avec le Centre Communal d'Action Sociale, une convention de mise à disposition de Madame Danièle HERINGHUEL, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er Janvier 2008.

Il propose à l'Assemblée de renouveler cette convention à compter du 1er Janvier 2011 pour une durée de 3 ans.

Sa rémunération sera remboursée à la Ville, au prorata du temps de travail.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité, moins 3 abstentions du Groupe «Vivre à Noeux»,

Autorise Monsieur le Maire à renouveler, avec le Centre Communal d'Action Sociale, la convention de mise à disposition de Madame Danièle HERINGHUEL, pour une durée de trois ans à compter du 1er Janvier 2011, et d'intervenir à la signature de la convention, jointe en annexe.

Les recettes seront inscrites à l'article 6419 fonction 61.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :
**Convention de mise
à disposition de personnel
au profit du CCA§.**

**Délibération affichée
Le
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 14

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur François GOSSART et Madame Linda ASSENATO, demeurant à Labourse, souhaitent procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 382, située Rue du Marais à Noeux les Mines, propriété communale, d'une superficie de 3 000 m², afin d'y construire un bâtiment industriel, nécessaire à l'exploitation de leur société spécialisée dans les travaux publics.

Il propose au Conseil Municipal la cession de cette parcelle à la valeur établie par le service France Domaines, dans un courrier en date du 11 Mars 2010, à 12 € le mètre carré, soit 36.000 € net vendeur.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de procéder à la vente à Monsieur GOSSART et Madame ASSENATO, de la parcelle AD 382 au prix de 36 000 € net vendeur, et d'intervenir à la signature des actes notariés qui seront réalisés par l'Etude de Maître HOLLANDER, notaire à Béthune.

Vu l'avis des Domaines en date du 11 Mars 2011.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide la vente de la parcelle cadastrée AD 382, à Monsieur GOSSART et Madame ASSENATO, pour un montant de 36.000 € net vendeur, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera réalisé par l'Etude de Maître HOLLANDER, notaire à Béthune.

Les recettes seront inscrites à l'article 024 fonction 01 du budget bâtiments industriels.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Vente de la parcelle AD 382
à Monsieur GOSSART et
Madame ASSENATO.**

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 15/1

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 22 du 23 Juin 2009, reconduisant la subvention «Elite», d'un montant de 19.600, 00 € à la section MJC Hand, pour la saison 2009-2010.

Afin de répondre à la demande de l'association, et dans le but de permettre le démarrage de la saison 2010-2011 dans les meilleures conditions, il propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € pour l'année 2010, et la reconduction de la subvention de 19.600 € pour l'année 2011, avec un mandatement aux dates suivantes :

- 4.900 € au 1er Janvier 2011,
- 4.900 € au 1er Mars 2011,
- 4.900 € au 1er Mai 2011,
- 4.900 € au 1er Août 2011.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à la Section MJC Hand, pour l'année 2010, et la reconduction de la subvention «Elite», d'un montant de 19.600 € pour l'année 2011, avec un mandatement conforme aux montants et dates susmentionnés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du budget Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :
Subvention MJC Hand.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2010 N° 15/2

L'an deux mille dix, le 20 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 13 Décembre 2010.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, adjoints ; M. Marcellak, Mmes Matysziak, Krol, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk et Switalski, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mrs Dhesse, Bugzel, Mmes Royez et Gatien.

M. Lantenois, Mmes Bura, Grzeskowiak, Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mrs Misto, Villedary, Habourdin et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Amicale Noeuxoise de Pé-tanque» est amenée, dans le cadre du fonctionnement de son Championnat, à des déplacements plus lointains, générant des frais supplémentaires.

Le niveau auquel elle évolue lui permet d'accéder à la catégorie «Elite».

Pour aider l'association à se maintenir à ce niveau de compétition, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € par an pendant trois ans, subvention attribuée à condition que le Club se maintienne dans les quatre premiers du Championnat.

Après avis de la Commission des Finances ,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.000 € par an, à compter de l'exer-cice 2010, sur une période de 3 ans, à l'association «Amicale Noeuxoise de Pétanque», aux conditions susmentionnées, montant mandaté par trimestre.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du budget Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :
Subvention Amicale
Noeuxoise de Pétanque.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le